



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 90455

Texte de la question

M. Pierre Forgues demande de Mme la ministre de la santé et des sports si elle compte accéder au souhait des associations luttant contre l'autisme comme handicap spécifique, de faire de cette pathologie la grande cause nationale pour 2011. D'après la Haute autorité de santé, plus de 400 000 sont autistes. C'est la méconnaissance de cette pathologie et la confusion entretenue avec d'autres handicaps qui entravent l'application de stratégies éducatives spécifiques, susceptibles de réduire les difficultés cognitives et comportementales des personnes autistes et de favoriser leur épanouissement en milieu ordinaire avec une véritable perspective de vie. Il y a urgence à faire bénéficier l'autisme d'une plus forte mobilisation des médias, des services de l'État (éducation, santé publique, politiques sociales) et des professionnels de santé. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage de faire de l'autisme la grande cause nationale pour 2011.

Texte de la réponse

Le choix du thème de « grande cause nationale » ou de « campagne d'intérêt général » ressort de la décision du Premier ministre. Pour l'année 2011, le Premier ministre a attribué, mardi 23 novembre 2010, le label de « grande cause nationale » au collectif d'associations « Pas de solitude dans une France fraternelle », constitué autour de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Ce label permettra aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et souhaitant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90455

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11101

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 335